

# SOUDAL ZI PLAINE DE L'AIN 01150 BLYES

### RAPPORT DE MISSION:

### **EVALUATION D'UN PRODUIT**

EVALUATION DE L'APTITUDE A L'EMPLOI D'UNE COLLE A PARQUET SELON NF B 54 008 COLLE MS POLYMERE SMX-15 P

Siège social 10, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris Tél +33 (0)1 40 19 49 19 Fax +33 (0)1 43 40 85 65

Allée de Boutaut - BP 227 33028 Bordeaux Cedex Tél +33 (0)5 56 43 63 00

Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Bordeaux

1er septembre 2011



SOUDAL FCBA.IBC.342.371-ChD/SM-N°2011.269.244 Bordeaux, le 1er septembre 2011

### 1. RAPPEL DE L'OBJECTIF

Déterminer l'aptitude de la colle à parquet MS Polymère SMX-15 P, appliquée en cordon selon les préconisations de la fiche technique fournisseur, à contenir les velléités de mouvement d'un parquet en chêne contrecollé verni de 145 mm x 14 mm de section, parement d'épaisseur 2,3mm, âme en contreplaqué 5 plis 11mm, lorsqu'il est soumis à des ambiances hygrométriques variées.

### 2. MOYENS DE DEMONSTRATION CHOISIS

Essai selon la norme NF B 54 008 de 2007.

### RESULTATS

Ils figurent dans les rapports en annexe référencés n° 404/11/177 du 25 août 2011, et 402/11/1123 E /2 du 26 juillet 2011.

### 4. AVIS ET INTERPRETATION

A l'issue de l'essai, les résultats obtenus conduisent aux observations suivantes :

### 4.1 Analyse Physico chimique de la colle

Il s'agit d'une colle copolymère hybride de dénomination commerciale SOUDAL SMX -15 P dont la fiche technique et la fiche de données de sécurité sont jointes en annexe 2 La mesure de Masse volumique effectuée au Pycnomètre de Hubbard à 21°C, soit 1,74 est cohérente avec la donnée de densité de la FDS Soit 1,7.

### 4.2 Décollements

Aucun décollement ne s'est manifesté pendant toute la durée de l'essai. Sur ce point, la colle a parfaitement rempli son rôle.



FCBA.IBC.342.371-ChD/SM-N°2011.269.244 Bordeaux, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

### 4.3 Variations dimensionnelles du parquet et Teneur en humidité

Ces Valeurs sont informatives :

	Valeurs Après Cycle Humide			Valeurs Après Cycle Sec	
Variations dimensionnelles		n / initial mm	%	Variation / initial mm	%
Longueur 1	0	0,52	0.02	0,20	0,01
Longueur 2	0	0,36	0,01	0,03	0,00
Largeur 1	0	0,37	0,02	-0,08	0,00
Largeur 2	0	0,55	0,03	0,18	0,01
Valeurs informatives					
Valeur initiale Humidité %	Valeur	s Après Cycle I	Humide	Valeurs Après Cycle	e Sec
7,8	11,8		6,7		

Elles sont respectivement de 0,52 mm et 0,36 mm pour 2,6 m de largeur cumulée des lames, entre l'état initial à 50% d'humidité relative et la fin du cycle humide à 85% d'humidité relative. Elles sont donc pratiquement nulles Elles sont caractéristiques d'une colle non souple.

### 4.4 Ouvertures des joints entre lames :

	Mesures stabilisations	Mesures cycle humide	Mesures cycle sec
J1	0,10	0,00	0,10
J2	0,00	0,00	0,05
J3	0,00	0,00	0,05
J4	0,00	0,00	0,05
J5	0,00	0,00	0,05
J6	0,00	0,00	0,05
J7	0,00	0,00	0,05
J8	0,00	0,00	0,05
J9	0,00	0,00	0,05
J10	0,00	0,00	0,05
Moyenne	0,01	0,00	0,06

Spécifications : l'ouverture de joint maximale entre lames ne doit pas dépasser à l'issue du cycle sec 2% de la largeur des lames, soit 2,8 mm avec un maximum de 2 mm. Toutes les lames sont largement conformes

A l'état initial les joints sont peu ouverts.

A l'issue du cycle humide, il n'y a aucune ouverture de joint, ce qui est habituel à ce niveau. A l'issue du cycle sec, les ouvertures de joint entre les lames sont comprises entre 0,05 mm et 0,10 mm

En conséquence sur ce point l'ouvrage est resté conforme à la spécification de la norme en vigueur.



SOUDAL FCBA.IBC.342.371-ChD/SM-N°2011.269.244 Bordeaux, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

### 4.5 Tuilages des lames

Ce sont les 10 valeurs des flèches de tuilage mesurées à l'issue de chacun des séjours dans les atmosphères de stabilisation, humides et sèches.

Mesures stabilisations	Mesures cycle humide	Mesures cycle sec
0.11	-0,03	-0,16
-0,11 -0,03	0,00	-0,03
-0,06	-0,04	-0,07
0,01	0,05	-0,01
-0,09	-0,05	-0,08
-0,06	-0,01	-0,06
-0,07	-0,05	-0,09
-0,08	-0,04	-0,06
-0,10	-0,04	-0,10
-0,06	0,01	-0,08
0,07	0,03	0,07

Spécifications : les flèches de tuilage à l'issue du Cycle Sec ne doivent pas dépasser pour les parquets contrecollés 0,4 mm.

Toutes les lames sont largement conformes

Résultats conformes aux Spécifications de la norme NF B 54 008

L'ouvrage est conforme aux règles de l'art, le tuilage maximal admissible se situant actuellement à 1 mm d'après la norme NF P 63-202.



SOUDAL FCBA.IBC.342.371-ChD/SM-N°2011.269.244 Bordeaux, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

### 4.6 Désaffleurements entre lames

Ce sont les 10 valeurs des flèches de désaffleurement mesurées à l'issue de chacun des séjours dans les atmosphères de stabilisation, humides et sèches.

	Mesures stabilisations	Mesures cycle humide	Mesures cycle sec
D1	0,01	0,05	0,01
D2	0,06	0,06	0,05
D3	0,11	0,10	0,12
D4	0,04	0,03	0,05
D5	0,08	0,04	0,06
D6	0,12	0,12	0,12
D7	0,09	0,07	0,12
D8	0,07	0,05	0,06
D9	0,05	0,12	0,08
D10	0,07	0,09	0,04
Moyenne	0,07	0,07	0,07

Spécifications: Le désaffleurement maximal entre lames ne doit pas dépasser à l'issue du cycle sec 0,3 mm pour les parquets massifs, 0,2 mm pour les parquets contrecollés. Toutes les lames sont conformes

Résultats conformes aux Spécifications de la norme NF B 54 008

Sur ce point l'ouvrage reste donc tout à fait conforme aux règles de l'art qui admet un désaffleurement maximal de 1 mm d'après la norme NF P 63-202..

### 4.7 Planéité générale

C'est la valeur de la déformation maximale trouvée, la règle de 2 m étant déplacée en tous sens sur la maquette en recherchant la déformation maximale.

	Mesures stabilisations	Mesures cycle humide	Mesures cycle sec
Déformation maximale sous la règle des 2 m	-2.09	-1.98	-1.47

Spécifications : Déformation maximale ne doit pas dépasser 5mm sous la règle des 2 m. Pas de non-conformité

La déformation maximale est de 1,47 mm après le cycle sec. Elle est inférieure à la tolérance donnée par les normes NF B 54 008 et NF P 63-202 (5 mm sous la règle de 2 m).



SOUDAL FCBA.IBC.342.371-ChD/SM-N°2011.269.244 Bordeaux, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

### 5. CONCLUSION

A l'issue de l'essai, il s'avère que la colle employée a rempli son rôle de façon satisfaisante,

La colle MS Polymère SMX-15 P appliquée en cordon selon les préconisations de la fiche technique fournisseur jointe en annexe , a été capable de coller des lames de parquet contrecollé 14 mm, âme contreplaqué, parement chêne 3,3 mm en 145 mm de large et présentant d'origine un tuilage limité.

Pour FCBA

**Christiane Deval** 

Ingénieur Construction Revêtements et Finitions Serge Le Nevé

Responsable CIAT





### **ANNEXE 1**

Rapports d'essais n°404/11/177 n° 402/11/1123 E /2



### PÔLE DES LABORATOIRES BOIS



RAPPORT D'ESSAI N° 404 / 11 / 177 du 24/08/11

**PARQUETS** 

### RAPPORT D'ESSAI CONCERNANT L'EVALUATION DE L'APTITUDE A L'EMPLOI D'UNE **COLLE A PARQUET**

### SOUDAL

Z.I. Plaine de l'Ain 01150 BLYES

# Physique



### Siège social

10, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris Tél +33 (0)1 40 19 49 19 Fax +33 (0)1 43 40 85 65

### Bordeaux

Allée de Boutaut - BP 227 33028 Bordeaux Cedex Tél +33 (0)5 56 43 63 00 Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Ce document comporte 7 pages dont 4 pages d'annexe.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.

Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 1 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 13 des Conditions Générales de Vente.



### 1 - OBJET

Déterminer le comportement aux variations climatiques d'une colle à parquet, conformément aux dispositions de la norme NF B 54-008.

### 2 - PRODUITS TESTES

N° et date de réception des produits :

Colle : N° 497 reçue le 14/06/11

Parquet : N° 494 reçu le 10/06/11

### ① Colle:

- Fabricant : SOUDAL

- Référence commerciale : SMX-15P

- Nature : MS polymère élastique mono-composante

### ② Parquet:

- Fabricant : GALPARQUET

- Type : Parquet contrecollé verni

- Dimensions des lames :

- Longueur (mm) : 2180

- Largeur (mm) : 145

- Epaisseur (mm) : 14

- Nature du parement : Chêne

- Epaisseur du parement (mm) : 3,3

- Nature de l'âme : Contreplaqué 5 plis

- Epaisseur de l'âme (mm) : 11

- Nature du contre-balancement : Papier mélaminé

- Finition : Verni mat

### 3 - NORME

NF B 54-008 de décembre 2007

« Parquets collés – Comportement en atmosphères climatiques d'humidités différentes »



### 4 - MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS

Le collage du parquet sur la chape en mortier de ciment est effectué par le client au moyen de la colle SMX-15P déposée en cordon conformément à la fiche technique du fabricant.

### 5 - SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ESSAI (voir résultats complets en annexe)

Date de mise en œuvre des produits : 14/06/11

Date de mise en stabilisation du parquet : 15/06/10

Dates de l'essai : du 23/06/11 au 18/08/11

Types de mesures  Humidité (%)		Mesures initiales	Mesures après cycle humide	Mesures après cycle sec
		7.8	11.8	6.7
Longueu		1	0.02	0.01
Variations dimensionnelles (%)	Longueur L2		0.01	0.00
	Largeur I1		0.02	0.00
	Largeur l2		0.03	0.01
Ouverture maximale des jeux (mm)		0.10	0.00	0.10
	largeur des lames (mm)	0.11	0.05	0.16
Désaffleurement maximal (mm)		0.12	0.12	0.12
Planéité locale sur 20 cm (mm)		0.55	0.63	0.72
Planéité générale sur 2 m (mm)		-2.09	-1.98	-1.47

Fait à Bordeaux le 24/08/11

Le Technicien chargé des essais

Dominique MANGIN

Le Responsable

du Laboratoire

Frédéric WELEZYNSKI



### **ANNEXE**

### 1 - DESCRIPTION DE L'ESSAI SOUS CAISSON CLIMATISEUR

Le parquet est mis en œuvre selon les prescriptions techniques données par le demandeur sur une surface de 6 m² (3 x 2 m).

Après stabilisation à 23°C  $\pm$  2°C et 50% HR  $\pm$  5%, la maquette est soumise successivement 4 semaines à une atmosphère humide (23°C  $\pm$  2°C et 85% HR  $\pm$  5%), puis 4 semaines à une atmosphère sèche (23°C  $\pm$  2°C et 30% HR  $\pm$  5%). Ces conditionnements correspondent à ceux spécifiés dans la norme NF B 54 008.

Les mesures suivantes sont réalisées :

- L'humidité du parquet
- La planéité générale de l'ouvrage
- La planéité locale du parquet
- Les variations dimensionnelles de longueur et de largeur
- L'ouverture des joints entre lames
- Le tuilage des lames
- Le désaffleurement entre lames

Ces mesures sont réalisées à l'état initial et à la fin de chaque cycle.

A l'issue de chaque cycle tout décollement du parquet ou anomalie est également contrôlé.

### 2 - HUMIDITE DU PARQUET

Les mesures de l'humidité sont déterminées, par pesées d'une éprouvette après dessiccation et calcul en pourcentage du rapport entre la diminution de masse constatée et la masse de l'éprouvette anhydre.

	Mesure de	l'humidité (%	)
Masse	Valeurs initiales	Valeurs après cycle humide	Valeurs après cycle sec
m <sub>H</sub> (g)	144.4	148.6	138.9
m <sub>0</sub> (g)	133.9	132.9	130.2
H (%)	7.8	11.8	6.7

m<sub>H</sub>: Masse de l'éprouvette avant dessiccation

m<sub>0</sub> : Masse de l'éprouvette anhydre



### 3 - VARIATIONS DIMENSIONNELLES DE LONGUEUR ET DE LARGEUR

Les variations dimensionnelles sont mesurées en au moins 2 points en longueur et 2 en largeur. La longueur représente ici la largeur cumulée des lames. La largeur correspond à la longueur des lames.

	Valeurs après cy	cle humide	Valeurs après cycle sec	
Variations dimensionnelles (mm)	Variation par rapport à l'état initial (mm)	Variation (%)	Variation par rapport à l'état initial (mm)	Variation (%)
Longueur L1	+0.52	0.02	+0.20	0.01
Longueur L2	+0.36	0.01	+0.03	0.00
Largeur I1	+0.37	0.02	-0.08	0.00
Largeur I2	+0.55	0.03	+0.18	0.01

Variations dimensionnelles réalisées en longueur sur 2610 mm et en largeur sur 1610 mm.

### 4 - OUVERTURE DES JOINTS ENTRE LAMES

Points de mesure	Mesures initiales (mm)	Mesures après cycle humide (mm)	Mesures après cycle sec (mm)
J1	0.10	0.00	0.10
J2	0.00	0.00	0.05
J3	0.00	0.00	0.05
J4	0.00	0.00	0.05
J5	0.00	0.00	0.05
J6	0.00	0.00	0.05
J7	0.00	0.00	0.05
J8	0.00	0.00	0.05
J9	0.00	0.00	0.05
J10	0.00	0.00	0.05
Moyenne	0.01	0.00	0.06



### 5 - TUILAGE

- Le signe - indique une concavité

- Le signe + indique une convexité

10 0011001110				
Points de mesure	Mesures initiales (mm)	Mesures après cycle humide (mm)	Mesures après cycle sec (mm)	
T1	-0.11	-0.03	-0.16	
T2	-0.03	+0.00	-0.03	
Т3	-0.06	-0.04	-0.07	
T4	+0.01	+0.05	-0.01	
T5	-0.09	-0.05	-0.08	
Т6	-0.06	-0.01	-0.06	
T7	-0.07	-0.05	-0.09	
Т8	-0.08	-0.04	-0.06	
Т9	-0.10	-0.04	-0.10	
T10	-0.06	+0.01	-0.08	
Moyenne	0.07	0.03	0.07	

Remarque : Les valeurs moyennes indiquées sont issues des valeurs de tuilages absolues

### 6 - DESAFFLEUREMENT ENTRE LAMES

Points de mesure	Mesures initiales (mm)	Mesures après cycle humide (mm)	Mesures après cycle sec (mm)
D1	0.01	0.05	0.01
D2	0.06	0.06	0.05
D3	0.11	0.10	0.12
D4	0.04	0.03	0.05
D5	0.08	0.04	0.06
D6	0.12	0.12	0.12
D7	0.09	0.09	0.12
D8	0.07	0.07	0.06
D9	0.05	0.05	0.08
D10	0.07	0.08	0.04
Moyenne	0.07	0.07	0.07



### 7 - PLANEITE LOCALE

- Le signe - indique une concavité

- Le signe + indique une convexité

La planéité locale est mesurée sur un intervalle de 20 cm

Points de mesure	Mesures initiales (mm)	Mesures après cycle humide (mm)	Mesures après cycle sec (mm)
Pl1	-0.46	-0.52	-0.43
Pl2	-0.25	-0.38	-0.36
PI3	+0.51	+0.63	+0.72
PI4	+0.29	+0.33	+0.32
PI5	-0.32	-0.49	-0.49
PI6	-0.15	-0.16	-0.15
PI7	-0.55	-0.55	-0.53
PI8	-0.25	-0.26	-0.24
PI9	-0.22	-0.24	-0.19
PI10	-0.48	-0.48	-0.45
Moyenne	0.35	0.40	0.39

Remarque : Les valeurs moyennes indiquées sont issues des valeurs de tuilages absolues



### PÔLE DES LABORATOIRES BOIS



### RAPPORT D'ESSAI

N°402/11/1123E/2 du 26 juillet 2011

### ESSAIS DE CARACTERISATION DE COLLE A PARQUET

Demandeur:

SOUDAL ZI plaine de l'Ain 01150 Blyes

# Chimie Ecotoxicologie

Siège social 10, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris Tél +33 (0)1 40 19 49 19 Fax +33 (0)1 43 40 85 65

Bordeaux Allée de Boutaut - BP 227 33028 Bordeaux Cedex Tél +33 (0)5 56 43 63 00 Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Ce document comporte 3 pages de rapports d'essais. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à la substance d'essais remise au laboratoire et telle qu'elle est décrite dans le présent document. Les substances d'essais seront détruites 2 mois après la date de l'expédition du rapport d'essai. Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 13 des Conditions Générales de vente.



### SOUDAL

Bordeaux, le 26 juillet 2011

### Rapport d'essais n°402/11/1123E/2

### Résultats

Masse volumique selon méthodologie de la norme NF T20-053

Pycnomètre de Hubbard

 $\rho = 1,74 \ a \ 21 \ ^{\circ}C$ 

Extrait sec conventionnel selon méthodologie de la norme EN 827

Coupelle de 65 mm de diamètre, étuve avec ventilation forcée pendant 1h à 105°C

ES = 98,3 %

Taux de cendre total suivant méthodologie de la norme NF EN 1246

Séchage préliminaire à 105°C pendant 60 minutes, combustion au bec bunsen puis calcination dans un four à moufle à 850°C jusqu'à obtention d'une masse constante

Taux de cendres = 40,7 %

Agnès LAPEYRONNIE

cepe panie

Technicienne de Laboratoire de Chimie-Ecotoxicologie

Guillaume LEGRAND

Ingénieur Polymères en charge de l'essai Elisabeth RAPHALEN

Chef du Laboratoire de Chimie-Ecotoxicologie





### **ANNEXE 2**

**Fiches Techniques** 



# SOUDAL

## Colle base MS-Polymer SMX-15P cordons

AVEC OU SANS SOUS-COUCHE COLLAGE GRANDES SURFACES



SMX-15P est une colle base MS Polymer élastique mono-composante pour pose cordons. SMX-15P est exempte d'eau, de solvant et convient à la pose de parquets contrecollés sur tous types de supports. FCBA: en cours

# SOUDAL

L Plaine de l'Ain - 01150 BLYES - FRANCE

Tel. 33 (0)4 74 462 462 - Fax : 33 (0)4 74 615 401

www.soudal.fr

### Supports

Ils doivent être sains, secs, dépoussiérés et exempts de produits gras : huile,

Le taux d'humidité maximum du support doit être : graisse..., résidus de peinture.

- 3% maxi pour les chapes ciments

- 0,5% maxi pour les chapes anhydrites

Entre 0,2% et 1,5% pour les sols chauffants / rafraîchissants

. Si le taux est compris entre 3% et 7%, utiliser notre barrière contre

+

l'humidité et les remontées par capilaritées (Label EC-1R) SOUDAL EPR-31 EPOXY SEAL. Voir la notice technique.

Les défauts de planéité des supports peuvent être repris jusqu'à 5 mm.

- 5 mm de flêche maxi à la règle de 2 m

- 1 mm de flêche maxi à la règle de 20 cm.

Si le support ne correspond pas aux descriptions du DTU 51-2, reprendre avec notre ragréage "P3" (label EC-1R), SOUDAL VE-50. Résistances de 50 Mpa à la compression. Voir la notice technique

### Consommation

Une poche de  $600 \text{ ml} = 2 \text{ m}^2$ 

### Stockage

12 mois dans un local sec et dans son emballage non entamé. Entre +5°C et +25°C.

# Précautions importantes

Ne jamais poser sur des sous-sols, vides sanitaires trop humides ou si le taux d'humidité du support est supérieur à 3%.

+

Pour les sols chauffants / rafraîchissants, interrompre le chauffage 48 h avant Poser le parquet lorsque l'humidité ambiante est comprise entre 45% et 60% Nettoyer les outils, les bavures et les mains avec les lingettes SOUDAL SWIPEX. Laisser le parquet s'acclimater dans le lieu de pose pendant quelques jours. a mise en œuvre. Remettre en service le chauffage au moins une semaine Vérifier le taux d'humidité du parquet avant la pose (9% +/-2%) après la fin des travaux.

Stocker la colle et le parquet dans des locaux secs, à l'abri des intempéries. Les emballages doivent rester intacts pendant le stockage. Ne pas gerber plus d'une palette de colle sur l'autre.



### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31 et Annexe II

### Soudal SMX 15-P

### Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation: Nom de produit : Soudal SMX 15-P

1.2 Utilisation de la substance/préparation: Mastic d'étanchéité Colle/adhésif

1.3 Identification de la société/entreprise:

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout Tel: +32 14 42 42 31 Fax: +32 14 44 39 71 Le courriel: msds@soudal.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence: +32 14 58 45 45 (24/24 h) Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (BIG) Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel, Belgique

### Identification des dangers

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

### Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. (%)	Dangers (phrases R)	Symbole de danger
triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	1 - <10	10-20 (1)	Xn
	220-449-8			
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-0,0')étain	22673-19-4	0.1 - <1	36/38-48/22-51/53	Xn;N
	245-152-0			
3-(triméthoxysilyl)propylamine	13822-56-5	1 - <10	36 (1)	Xi
	237-511-5			

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16 (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires (3) Substance PBT

Date d'impression : 04-2011

Fiche rédigée par : Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

2 +32 14 58 45 47 http://www.big.be le courriel: i le courriel: info@big.be

Date d'établissement Numéro référence Motif de la révision

27-03-2007 : 27-03-2007 : BIG\44981FR : Voir 3

29-10-2009 Révision

Numéro de la révision : 002

1/8

### Soudal SMX 15-P

### Manipulation et stockage

- 7.1 Manipulation:
  - Observer l'hygiène usuelle
- - Conserver dans un endroit sec
  - Tenir à l'écart de: sources de chaleur, eau/l'humidité

: Température ambiante Température de stockage : N.E. kg Limite de quantité jours Durée de stockage : 365

Matériau pour l'emballage : matière synthétique

- approprié : matière synthétique : 365

7.3 Utilisation(s) particulière(s):
 Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

### Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Valeurs limites d'exposition:
- Exposition professionnelle:

DIBUTYLbis (PENTANE-2,4-DIONATO-0,0') ETAIN:

TLV-TWA	: 0.1(Sn)	mg/m³	ppm
TLV-STEL	: 0.2(Sn)	mg/m³	
WEL-LTEL	: 0.1(Sn)	mg/m³ -(Sn 100)	ppm
WEL-STEL	: 0.2(Sn)	mg/m³ -(Sn 100)	
TRGS 900	1.0	mg/m³	ppm
MAK	: 0.1(Sn) E	mg/m³	ppm
MAC-TGG 8 h	: 0.1(Sn)	mg/m³	
MAC-TGG 15 min.	: 0.2(Sn)	mg/m³	
VME-8 h	: 0.1(Sn)	mg/m³ - (Sn 100)	ppm
VLE-15 min.	: 0.2(Sn)	mg/m³ - (Sn 100)	
GWBB-8 h	: 0.1(Sn)	mg/m³ -(Sn 100)	ppm
GWK-15 min.	: 0.2(Sn)	mg/m³ -(Sn 100)	

- Méthodes de prélèvement: 8.1.2
  - Aucun renseignement disponible
- 8.2 Contrôles de l'exposition:
- Contrôle de l'exposition professionnelle: - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Équipments de protection individuelle:

- a) Protection respiratoire:
- Protection respiratoire non requise dans les conditions normales d'emploi
- b) Protection des mains:
- Gants
- c) Protection des yeux:
   Lunettes de protection
- d) Protection de la peau: - Vêtements de protection
- Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 6.2, 8.2.2 6.3 et 13

3/8 Date d'impression : 04-2011

### Soudal SMX 15-P

### Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë:

TRIMETHOXYVINYLSILANE:

: 7120 : 3434 : 16 : 2714 mg/kg DL50 orale rat mg/kg mg/1/4 h DL50 dermale lapin CL50 inhalation rat ppm/4 h CL50 inhalation rat

### 3-(TRIMETHOXYSILYL) PROPYLAMINE:

mg/kg DL50 dermale lapin : 11400

### 11.2 Toxicité chronique:

DIBUTYLbis (PENTANE-2, 4-DIONATO-0, 0') ETAIN:

: non repris CE-carc. cat. : non repris CE-muta. cat. : non repris CE-repr. cat.

: A4 (SN) Carcinogénicité (TLV) : non repris Carcinogénicité (MAC) : non repris Carcinogénicité (VME) Carcinogénicité (GWBB) : non repris

Carcinogénicité (MAK) Mutagénicité (MAK) : non repris : non repris Tératogénicité (MAK) : Groupe D

Classification IARC : non repris

11.3 Voies d'exposition:

ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané

### 11.4 Effets aigus/symptômes:

APRÈS INGESTION: APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ:

- Douleurs gastrointestinales

### CONTACT OCULAIRE:

- Irritation légère

### 11.5 Effets chroniques:

Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK) Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

Date d'impression : 04-2011

### Soudal SMX 15-P

### 14. Informations relatives au transport

14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU
NO. ONU
CLASSE
SUB RISKS

NON SOUMIS

SUB RISKS :
GROUPE D'EMBALLAGE :

14.2 ADR (transport routier)

CLASSE

GROUPE D'EMBALLAGE

CODE DE CLASSIFICATION

: NON SOUMIS

CODE DE CLASSIFICATION
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT

14.3 RID (transport par rail)

CLASSE

GROUPE D'EMBALLAGE

CODE DE CLASSIFICATION

ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES

ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT

: NON SOUMIS

NON SOUMIS

14.4 ADNR (transport par voies navigables
intérieures)
CLASSE
GROUPE D'EMBALLAGE
CODE DE CLASSIFICATION
: NON SOUMIS

CODE DE CLASSIFICATION
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS

14.5 IMDG (transport maritime)
CLASSE
: NON SOUMIS

SUB RISKS
GROUPE D'EMBALLAGE
MFAG
EMS
POLLUANT MARIN

14.6 ICAO (transport aérien)

CLASSE
SUB RISKS
GROUPE D'EMBALLAGE
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT:

14.7 Précautions spéciales : Non soumis aux prescriptions internationales du transport

### 15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

NON REQUIS SUIVANT LES INFORMATIONS DISPONIBLES

Date d'impression : 04-2011